

## **2007 au Département de l'Économie (DEC)**

En juillet 2007, Jean-Claude Mermoud a succédé à Jacqueline Maurer à la tête du Département de l'économie. A la même date, sur le plan organisationnel, le service de l'aménagement du territoire (SAT) et celui des améliorations foncières SAF) ont fusionné pour former le Service du développement du territoire, rattaché au DEC. Le Canton s'est doté en 2007 d'une nouvelle loi sur le soutien au développement économique et s'est préparé à la nouvelle politique fédérale en matière de financement de projets cantonaux. Outil fondamental de l'aménagement du territoire, le nouveau Plan directeur cantonal a été adopté par le Parlement. Le marché du travail a connu un tassement du chômage. Le DEC reste néanmoins vigilant afin de limiter le travail au noir et le dumping salarial dans le contexte de la libre circulation avec l'Union Européenne.

En 2007, le Département de l'économie a vu aboutir la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), adoptée par le Grand Conseil le 12 juin. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette loi réorganise l'appui au développement économique du canton en adaptant les dispositions légales aux enjeux actuels et au nouveau cadre normatif fédéral. Son objectif d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie privée se décline sur deux axes principaux: un développement équilibré du territoire et un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du Canton de Vaud, sur son territoire comme à l'extérieur de ses frontières.

Le Canton s'est préparé tout au long de l'année à la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR), qui va modifier en profondeur les principes et les modalités d'aide et de financement destinés aux cantons. Le programme de mise en œuvre de la NPR, qui détermine les priorités du Canton de Vaud pour 2008-2011, a donc été élaboré puis négocié avec les instances fédérales.

Dans le domaine de l'emploi, le Département met l'accent depuis 2007 sur la lutte contre le travail au noir. Ce phénomène porte préjudice à l'ensemble de la société : il induit une concurrence déloyale au détriment des entreprises qui respectent les règles, favorise l'exploitation des employés sur le plan du salaire, des conditions de travail et de la protection sociale et représente un manque à gagner pour la collectivité, à travers la fiscalité et les prélèvements sociaux (AVS, assurances chômages).

Le Canton s'est également montré vigilant dans sa surveillance du marché du travail afin d'éviter tout dumping social ou salarial à l'occasion de la libre circulation des ressortissants des 15 premiers pays de l'Union européenne. Cette année, le canton a enregistré un reflux du chômage, passé de 4,6% fin 2006 à 4% en décembre 2007.

Elément majeur de la politique cantonale d'aménagement du territoire, le nouveau plan directeur a été adopté par le Grand Conseil cette année. Il s'agit ainsi de l'aboutissement d'un long processus. Le Plan directeur cantonal doit permettre au canton de Vaud d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants (100 000 d'ici 2020) tout en préservant la qualité de vie et en renforçant son attractivité économique. Il constitue un outil destiné à limiter l'étalement urbain et le gaspillage d'espace et de ressources financières.

En février, le Canton a signé avec les communes concernées et les associations régionales le Projet d'agglomération Lausannes-Morges. Ce projet ambitieux, qui s'inscrit dans la philosophie du plan directeur, entend améliorer le cadre de vie en permettant de gérer à une échelle adaptée les transports et l'urbanisation de manière harmonieuse.

Enfin, le canton continu à s'affirmer comme un pôle international de l'administration du sport.

## **Groupes de prestations**

### **51.1 Etat-major**

## **51.1 Etat-major**

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

## **Descriptif**

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

## Groupes de prestations

### 51.2 Ressources humaines

## 51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

**Groupes de prestations**  
**51.3 Finances**

## **51.3 Finances**

---

Appui aux services : gestion financière du département.

### **Descriptif**

---

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**51.4 Informatique**

## 51.4 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**51.5 Activités spécifiques**

## 51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

## **Événements marquants**

---

### **Banque cantonale vaudoise (BCV)**

---

L'Etat de Vaud avait porté plainte et s'était constitué partie civile dans le cadre de la plainte pénale déposée contre les anciens organes de la BCV. La défense des intérêts de l'Etat a été confiée à deux avocats, Me Yves Burnand et Me Christian Bettex. Le procès s'est déroulé sur 5 semaines, du 5 novembre au 7 décembre. Le jugement est attendu le vendredi 29 février 2008.

### **LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)**

---

En ce qui concerne [l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#), malgré l'augmentation par le Conseil fédéral du contingent suisse d'autorisation, fruit d'une démarche concertée du DEC et de son homologue valaisan, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud porté de 160 à 175 unités a été dépassé.

Comme l'année passée, le Canton a sollicité l'octroi d'un contingent supplémentaire, constitué d'unités non-utilisées dans les autres cantons. Preuve que la demande d'acquisition de logement de vacances par des personnes à l'étranger n'a pas faibli en Suisse, seule 46 unités supplémentaires ont pu être obtenues, soit une dizaine de moins encore qu'en 2006.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2007, mais publiée en novembre 2006, avait été contestée devant la Cour constitutionnelle, puis devant le Tribunal fédéral. Ces deux instances ont confirmé la décision du département. Pour 2008, les mêmes critères, notamment ratio de lits froids, ont donc été repris après actualisation des chiffres, pour procéder à la répartition 2008. Celle-ci a été publiée en novembre 2007.

Les évolutions en matière de politique touristique et de taxe de séjour imposeront toutefois de trouver de nouvelles bases à la répartition du contingent. Une réflexion a déjà été entamée, avec notamment l'ensemble des associations régionales.

## Projets particuliers

### Participation du Canton de Vaud à l'OLMA 2008

Le Conseil d'Etat a accepté en 2005 l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma en 2008. Le SG-DEC a été chargé à la fin 2006 de porter ce projet d'envergure afin d'organiser cette présence à St-Gall, en particulier du 9 au 19 octobre 2008.

L'Olma, foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation, jouit d'une immense popularité en Suisse alémanique puisque plus de 400'000 personnes s'y rendent chaque année. Etre l'hôte d'honneur est une occasion unique de se faire connaître en Suisse orientale.

Conformément à son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat entend saisir cette opportunité pour se présenter aussi bien sous ses aspects agricoles qu'économiques, touristiques, gastronomiques, culturels et académiques.

Un groupe de travail, composé de la secrétaire générale adjointe du DEC, d'un chef de projet externe et de collaborateurs et collaboratrices des services concernés de l'administration ont élaboré un rapport en mars qui a été à la base de la création en septembre dernier de l'*Association vaudoise pour l'Olma 2008*.

Cette association, de droit privé, est soutenue par l'Etat (subvention maximale de CHF 900'000.- pour un budget prévisionnel maximal de CHF 1'250'000.-). Elle est composée d'une cinquantaine de personnes issues de l'administration, de la Ville de Lausanne et des partenaires institutionnels, ainsi que de prestataires externes, lesquels sont répartis en sept groupes de travail thématiques. La conduite et le suivi du projet sont assurés par le président, le chef de projet et la secrétaire générale adjointe du DEC, cette dernière étant principalement chargée de la coordination, en particulier pour l'Etat de Vaud, et de l'administration de l'association (membre de la direction de projet, coresponsable d'un groupe de travail, rapports au Conseil d'Etat, contacts avec les services, la direction de l'Olma, les prestataires externes, etc.). Les comptes sont tenus à jour par l'unité financière du secrétariat général.

Au-delà des nombreuses activités prévues (concert de l'OCL, nuit du jazz, galeries d'art, "remake de la finale de la Coupe de Suisse de 1998 entre le FC Lausanne-sport et le FC St-Gall, etc.), un important cortège de plus de 1'200 Vaudoises et Vaudois marquera la Journée de l'hôte d'honneur. Le stand vaudois de 500 m2 s'articulera autour de quatre thèmes créativité-talent, performance-hightech-qualité, hospitalité-goût-gourmandise, beauté-rêve. En outre un restaurant attenant au stand servira les produits du terroir vaudois.

### Eurofoot 2008

Saisi de la problématique liée à l'organisation en Suisse et en Autriche de l'Eurofoot 2008, le Conseil d'Etat a souhaité que l'accent soit mis sur l'accueil et la promotion de l'image du Canton, tout en assurant un niveau adéquat de sécurité compte tenu du fait que Vaud est un canton « intercalaire ». Par ailleurs, les équipes de France et de la Hollande seront hébergées dans notre canton durant la manifestation, qui se déroulera du 7 au 29 juin 2008.

Il a donc décidé de transférer le dossier du DSE au DEC et en a confié la conduite au Secrétariat général. En novembre, il a décidé de créer une délégation ad hoc en son sein, qui durera jusqu'à la fin de la manifestation, et qui est composée du chef du DEC (président), de la cheffe du DFJC et de la cheffe du DSE. Il a également fixé le budget maximal pour le projet à CHF 3'995'900.--, ventilé dans les



différents services impliqués.

Un groupe d'appui et de suivi a été constitué sous la présidence du Secrétaire général du DEC et qui comprend des représentants des services suivants : économie, logement et tourisme, éducation physique et sports, Police cantonale, santé publique, mobilité, communes et relations institutionnelles. Il a pour tâche d'assurer la coordination du projet et des actions de promotion du canton grâce à la manifestation. Tous les partenaires touristiques sont par ailleurs impliqués au sein d'un groupe opérationnel conduit par le SELT.

## Sources d'informations complémentaires

### Quelques données chiffrées pour 2007

#### Traitement des recours adressés au Chef du Département

Service	En suspens au 31.12.06	Recours reçus en 2007	Total	Rayé du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total recours traités	En suspens au 31.12.07
SAGR	16	131	147	115	9	8	4	<b>136</b>	11
OCV	0	2	2	0	2	0	0	<b>2</b>	0
SELT-LOGT	5	52	57	45	0	0	0	<b>45</b>	12
SELT-PCC	0	1	1	1	0	0	0	1	0
SDE	0	1	1	0	1	0	0	<b>1</b>	0
SVET*	0	1	1	1	0	0	0	<b>1</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>188</b>	<b>209</b>	<b>162</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>186</b>	<b>23</b>

\*SVET jusqu'au 30.06.2007 (ensuite : DSE)

#### Dossier LFAIE (Lex Koller)

409 dossiers ont été traités en 2007. (Voir aussi les [événements](#) qui ont marqué 2007).

#### Office cantonal de conciliation

10 conflits ont occupé l'office durant l'année, dont 4 ont commencé en 2007 (5 avaient débuté en 2006 et un conflit était engagé depuis 2005).

Le volume d'activité de l'office, après une forte augmentation durant deux ans, semble revenir vers ce qu'il était avant 2005, soit environ 3,5 conflits par année.

En 2007, l'office a tenu 10 séances tous conflits confondus. 4 conflits ont été réglés soit par proposition acceptée de l'office, soit par accord direct entre les parties. Dans 3 cas, l'Office a dû renvoyer les parties à d'autres instances, lui-même ne pouvant se saisir du litige. 3 conflits sont encore ouverts.

Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales, à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

Par ailleurs, la répartition par activité économique continue de montrer l'importance du nombre de conflits (8) dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des activités sociales, compte tenu du contexte financier, politique et juridique prévalant dans ce secteur.

348 travailleurs ont été concernés par les conflits.

## **Consultations**

---

En 2007, le Secrétariat général n'a pas eu à préparer de réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a en revanche répondu à 14 consultations cantonales et à 18 consultations fédérales pour le compte du département.

**Groupes de prestations**  
**59.0 Direction du service**

## **59.0 Direction du service**

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

## **Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

## Groupes de prestations

### 59.1 Promotion économique

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

## Groupes de prestations

### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

## 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

### Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

## Groupes de prestations

### 59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

## 59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

### Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

## Groupes de prestations

### 59.4 Police cantonale du commerce

## 59.4 Police cantonale du commerce

---

Police cantonale du commerce.

## Descriptif

---

### Autorisations

---

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

### Surveillance

---

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons



## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

---

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

**Groupes de prestations**  
**59.5 Logement**

## 59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

## Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.

- Notaires et architectes.

## **Une année 2007 de transition et de chantiers structurants**

---

L'exercice 2007 a été une année de transition importante pour le SELT, tant sous l'angle de son organisation et gestion internes que sous celui des nombreux chantiers fédéraux et cantonaux qui s'apprêtent à modifier durablement les conditions-cadre régissant l'activité économique du canton. En voici les principaux éléments saillants:

### **Nomination d'un nouveau chef de service**

---

Après plus de 8 années de bons et loyaux services à la tête du SELT, M. Philippe Sordet a souhaité réorienter sa carrière et rejoindre le secteur privé. Dès le 1er juillet 2007, il a été remplacé par M. Lionel Eperon, qui occupait jusqu'ici la fonction de Chef de l'Office des affaires extérieures et lobbyiste du Canton de Vaud auprès de la Confédération. Son entrée en fonction a coïncidé avec l'arrivée de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud à la direction politique du Département de l'Economie.

Dès son entrée en fonction, le nouveau chef du SELT a pu mesurer l'étendue et la qualité du travail et des actions réalisées en faveur du tissu économique vaudois et de son développement, participant ainsi directement au rayonnement du Canton de Vaud, bien au-delà de ses frontières. Après une phase prospective et d'expansion particulièrement intense des activités du SELT - dont le champ d'intervention s'est progressivement étendu aux domaines du tourisme, à la police du commerce, puis à la problématique du logement -, le nouveau chef de service a jugé opportun de profiter de la fenêtre d'opportunité offerte notamment par la nouvelle Loi sur l'appui au développement économique, pour stabiliser l'ensemble des procédures et processus internes, tout en assurant parallèlement la continuité des chantiers stratégiques et opérationnels engagés.

Ayant pour vocation de fournir un référentiel commun à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SELT par la définition et la mise en oeuvre d'outils de gestion et contrôle internes partagés, cette démarche - baptisée "SELT-2010" - occupera le SELT durant les 3 prochaines années. Elle repose sur différents chantiers thématiques: volet financier (reporting/controlling/gestion du risque), volet RH (harmonisation des cahiers des charges et des entretiens d'appréciation, gestion des heures/vacances), volet juridique (refonte et harmonisation formelle des décisions administratives et des conventions avec les partenaires), volet administratif (refonte et harmonisation des processus-métier, établissement de directives de classement/archivage), volet communication (refonte du site Internet du SELT) et informatique (évolution des applications-métiers et développement des outils "cyberadministration").

### **Politique cantonale de développement économique**

---

Comme évoqué ci-dessus, l'année 2007 a été marquée par un foisonnement particulièrement marqué de projets législatifs, conventionnels ou règlementaires en matière de développement économique, et ce tant sur le plan fédéral que cantonal. Il en résulte des changements tout à fait substantiels des règles du jeu et des conditions-cadre, dont les effets se feront plus spécifiquement sentir en 2008, lors de leur phase de mise en oeuvre.

A cet égard, il convient tout d'abord d'évoquer la Nouvelle politique régionale de la Confédération : La NPR. La loi fédérale sur la politique régionale, adoptée par les Chambres le 6 octobre 2006, consacre un nouvel instrument de gestion de cette politique publique, appelé programme cantonal de mise en oeuvre.

Le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR est un document qui détermine les priorités du Canton de Vaud pour 2008-2011, au titre de la politique régionale.

L'élaboration du premier programme cantonal de mise en œuvre de la NPR s'est avéré un exercice délicat, non seulement eu égard à la nouveauté de cet instrument et de la phase d'apprentissage qui en a découlé pour l'ensemble des cantons, mais également en raison de la mise en concurrence entre les cantons, souhaitée par la Confédération, qui a mesuré le rapport coût/utilité de chacun des programmes cantonaux en fonction duquel les moyens financiers fédéraux ont été alloués.

Le programme cantonal vaudois de mise en œuvre de la NPR comporte trois volets : cantonal, intercantonal (du ressort du SELT) et transfrontalier, piloté quant à lui par l'Office des affaires extérieures.

Elaboré en partenariat avec les organismes cantonaux et régionaux et les services concernés, le volet cantonal se base sur trois domaines prioritaires : la compétitivité et la vitalité économique des territoires (par la mise en place de programmes d'actions sectoriels dans le tourisme, de l'industrie et du commerce et des services), la valorisation économique durable des patrimoines naturels (filière bois, produits du terroir, diversification énergétique) et la modernisation de la gouvernance. Ce volet cantonal a été adopté le 20 juin 2007 par le Conseil d'Etat qui s'est engagé à inscrire, dans sa planification financière, les montants financiers équivalents à ceux demandés à la Confédération. Entre juillet et octobre 2007, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a examiné l'ensemble des programmes cantonaux de Suisse. Dès novembre 2007, il a engagé des discussions avec chaque canton afin de rédiger les projets de convention-programme, nouvel outil de mise en œuvre emprunté directement à la RPT. Pour le canton de Vaud, les négociations avec le SECO ont été menées par le SELT, en étroite coordination avec l'Office des affaires extérieures, compétent pour le volet transfrontalier. Elles ont abouti sur un projet de convention-programme à l'égard duquel une procédure d'adoption, conforme à la Directive DRUIDE idoïne, a été engagée début 2008 par le service.

Pour sa part, le volet intercantonal a été élaboré à l'échelle de la Suisse occidentale par le biais de la CDEP-SO, qui l'a approuvé à fin juin 2007. Il vise à mieux positionner la cette région à l'aide de trois domaines prioritaires d'intervention : la promotion de l'image (en vue d'adopter une marque unique), la promotion des clusters (par le biais de plates-formes sectorielles à l'instar de Bioalps) et la valorisation du transfert de technologies. Pour ce volet, le canton de Vaud assumera la fonction d'interface administrative avec la Confédération.

Le deuxième chantier législatif d'importance majeure sur lequel il convient de s'arrêter quelques instants est bien évidemment la Loi sur l'appui au développement économique - rebaptisée LADE, en lieu et place de l'acronyme initial LDéco. Partant du constat que les dispositions relatives au développement économique n'étaient plus adaptées pour répondre à l'évolution des enjeux actuels, que ce soit en matière de bases légales sur le tourisme, mais également en raison de l'évolution du cadre normatif fédéral découlant de la NPR, le Conseil d'Etat a transmis son projet LADE au Grand Conseil qui l'a adopté en date du 12 juin 2007.

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la LADE consacre l'abrogation des lois sur la promotion économique (LPre), sur le tourisme (LTou), sur le développement régional (LDR) et de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LVLIM), ainsi que des décrets instituant une aide financière à la diversification, une aide financière aux Coopératives vaudoises de cautionnement et un crédit d'engagement pour la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement.

L'objectif stratégique de cette nouvelle loi est d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie privée selon deux axes privilégiés: un développement équilibré du territoire avec une amélioration de la valeur ajoutée tout en visant à réduire les disparités et un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du Canton de Vaud, sur son territoire et à l'extérieur de ses frontières. En prévision de son entrée en vigueur, la LADE a fait et continue de faire l'objet d'un intense travail de clarification de ses modalités de mise en œuvre concrète.

Toujours sous l'angle des conditions-cadre ayant connu un développement significatif en 2007, le cautionnement a également été à l'honneur dans le cadre de la mise sur pied d'une structure intercantonale: la CRC-PME. En effet, les cantons romands ont créé, en juillet, la nouvelle Coopérative Romande de Cautionnement pour les Petites et Moyennes Entreprises qui a été reconnue par la Confédération. Le SELT s'est fortement impliqué dans cette démarche visant à unifier les cinq

coopératives cantonales existantes. Sa mise en œuvre a nécessité l'engagement de l'ensemble des cantons et des associations économiques faitières. Les premiers résultats sont encourageants. En effet, l'objectif visant le doublement du volume de cautionnement a été atteint après six mois.

En terme de résultats chiffrés, il est à relever - au titre de la promotion économique exogène - l'implantation de 64 nouvelles entreprises étrangères, dont la venue sur territoire vaudois est le fruit d'un important travail d'équipe réalisé par l'ensemble des acteurs concernés: DEWS, DEV, acteurs régionaux, fiduciaires (Big four) et cabinets d'avocats, sans oublier les services de l'Etat (SELT, ACI, SDT, etc.). A lui seul, le réseau DEWS peut compter à son actif 24 de ces nouvelles implantations, tout ceci dans un contexte difficile, dû aux incertitudes liées à la fin de l'Arrêté Bonny. On escompte de ces implantations la création de 446 emplois dans les mois prochains, respectivement 1'442 emplois

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de promotion économique endogène, le SELT a soutenu financièrement plusieurs entreprises en création ou en phase de développement: Ainsi, 135 décisions de soutien à fonds perdu ont été rendues, de même que 3 décisions de prise en charge des intérêts, 1 décision de cautionnement et 2 décisions d'arrière-cautionnement.

## **Pôles de développement**

---

La politique des pôles de développement a continué, en 2007, à participer de manière conséquente à l'accompagnement de projets stratégiques pour le développement économique. Deux axes majeurs doivent être mentionnés : l'accompagnement de planifications stratégiques, tels que les schémas directeurs (SDOL, SDNL, SDAN, SDRM, etc.), d'une part, et l'appui à des projets plus opérationnels et concrets, de type implantation d'entreprise sur un site donné ou développement d'un projet immobilier d'importance, d'autre part.

Dans ce contexte, la politique des pôles a pleinement joué son rôle d'interface entre des contraintes et des objectifs a priori contradictoires, tels le développement économique, l'utilisation parcimonieuse du territoire, une meilleure gestion de la mobilité, la promotion de solutions énergétiques moins gourmandes, etc.

Sous l'angle de la politique des pôles, l'activité du SELT a également été particulièrement haletante, tant les projets ont été nombreux et d'envergure. La fin programmée de l'Arrêté Bonny a en effet induit une très forte demande immobilière qui s'est concentrée sur La Côte. Par ailleurs, deux autres projets structurants ont nécessité une implication et attention de chaque instant, soit les projets d'agglomération de Lausanne-Morges (PALM) et celui de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Au titre des événements marquants de cet exercice 2007, on retiendra finalement la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment phare du Biopôle, signe tangible de la dynamique qui anime désormais ce site ultra-stratégique à l'entrée de Lausanne. De même la pose de la première pierre du complexe Linden Park (Bussigny) ou celle du bâtiment accueillant les futurs bureaux d'Orange à Renens sont autant d'événements qui ont rythmé l'année 2007.

## **Police cantonale du commerce**

---

Des avancées significatives sont à signaler sur le chemin de la cyberadministration. Ainsi, le registre cantonal des entreprises découlant de la loi sur l'exercice des activités économiques est désormais accessible par Internet. Il regroupe toutes les entreprises établies dans le Canton de Vaud, inscrites ou non au registre du commerce, ainsi que les enseignes (cafés, restaurants, etc.). Ses données sont extraites des registres communaux des entreprises. Cet outil a été élaboré conjointement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le registre des licences - qui regroupe toutes les licences d'établissements (hôtel, café-restaurant, café-bar, discothèque, buvette, tea-room, etc.) et les autorisations simples (traiteur, débit à l'emporter) fondées sur la loi sur les auberges et les débits de boissons - est également accessible par Internet. Un tableau regroupant les collectes autorisées sur le territoire cantonal se trouve aussi sur le site du service, ce qui permet au public de faire des dons en toute confiance à des associations.

Au titre des principaux enjeux ayant marqué l'activité de la police du commerce durant l'exercice 2007, on relèvera les dossiers suivant:

La taxe d'exploitation fixée sur les chiffres d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques et perçue auprès des débits à l'emporter - entrée en vigueur le 1er janvier 2007 - est contestée par les grands distributeurs. Des recours ont été déposés au Tribunal administratif. L'existence même de cette taxe est remise en cause par ces procédures.

Dans l'affaire Tactilo, la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) a décidé que l'exploitation d'appareils à sous de type Tactilo est interdite à l'extérieur des maisons de jeu au bénéfice d'une concession. Selon la décision de la CFMJ, de tels appareils doivent être mis hors service et retirés du marché dans un délai de six mois à partir de l'entrée en force de dite décision. A l'instar de la Loterie Romande et de Swisslos, les 26 cantons et demi-cantons, représentés par Me Yves Burnand, ont recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Une partie de la procédure est pendante au Tribunal fédéral. Un règlement de ce différend au niveau politique, par des interventions aux Chambres fédérales et une rencontre avec M. Blocher, n'ayant pas abouti, il semble que la seule issue au conflit de compétences entre la Confédération et les cantons soit, pour l'heure, la voie judiciaire.

Enfin, il est à souligner qu'avec le concours des polices cantonale, municipale et intercommunale, la Police du commerce a augmenté les contrôles dans les salons soumis à l'exercice de la prostitution. Il faut s'attendre à une augmentation sensible des fermetures en 2008, avec des recours d'ores et déjà programmés.

## Politique du logement

---

Comme en 2006, la construction de logements a été très dynamique en 2007: les investissements ont été particulièrement importants dans le segment des logements collectifs. Conformément aux objectifs opérationnels fixés, le SELT a soutenu la construction ou la rénovation de 306 appartements. Il n'en demeure pas moins que la situation sur le marché du logement reste très tendue dans le Canton de Vaud, avec un taux de vacances moyen de 0,6% en juin 2007.

Au niveau des chantiers législatifs conduits durant l'année 2007, on relèvera tout d'abord l'adoption, en novembre 2008, du Règlement et de l'Arrêté du Conseil d'Etat sur l'aide individuelle au logement, qui vient compléter l'aide à la pierre sous la forme d'un soutien financier direct destiné aux ménages avec enfants et à revenus modestes - qui travaillent mais dont le revenu ne permet pas de financer un logement adéquat - et ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI).

Pour l'ensemble du canton, les bénéficiaires potentiels ont été estimés au maximum à 6000 personnes à l'horizon 2012. Le montant de l'aide cantonale, qui appuie l'action des communes (50% à charge du canton et 50% à celle de la commune), est estimé à 1 million pour 2008 et, compte tenu de l'évolution des demandes, à 5,5 millions en 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a mis en consultation, auprès de l'ensemble des partenaires du logement, un avant-projet de loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) durant les mois d'août à novembre. Conformément à la position de principe exprimée dans son Rapport au Grand Conseil de novembre 2005 sur la politique du logement, le Conseil d'Etat estime qu'il se justifie, sur le principe, de maintenir un régime de surveillance de la substance du parc locatif, mais d'en alléger les contraintes administratives et d'en préciser les définitions. Ainsi, le projet de LPPL constitue un contre-projet à une motion de M. le Député Armand Rod demandant l'abrogation de la loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation ([LDTR](#)) et de la loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués ([LAAL](#)). La procédure de consultation étant terminée, un exposé des motifs et projets de loi sur la préservation du parc locatif seront soumis au Parlement dans le courant du 1er semestre 2008.

## Projets particuliers

### Nouvelle donne en matière d'Arrêté Bonny

Dans le courant du mois de juillet, le Département fédéral de l'économie (DFE) a mis en consultation deux projets d'ordonnance destinés à revoir totalement le régime des exonérations fiscales liées au célèbre Arrêté Bonny. Pour déterminer le nouveau périmètre des zones habilitées à pratiquer de tels allègements, le DFE s'est tout d'abord basé intégralement sur le découpage issu de la variante dite moyenne d'une étude mandatée au Credit Suisse Economic Research de Zurich. Dans cette première délimitation, aucune commune vaudoise n'était alors retenue par le DFE, alors que l'ordonnance en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007 en reconnaissait 66.

Considérant cette solution comme inacceptable, le Conseil d'Etat s'est livré à un intense travail de lobbying, non seulement auprès de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales, mais également dans le cadre d'une action concertée au sein de la Conférence des Chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).

Ainsi, la CDEP-SO a fait parvenir, en septembre, un courrier commun au DFE demandant que le projet de nouvelle délimitation des zones bénéficiaires soit complètement revu dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de toute la région, dans un contexte de concurrence internationale toujours plus marqué. Ce consensus de la CDEP-SO a notamment pu être obtenu grâce à l'attitude de conciliation dont a fait preuve le Conseil d'Etat qui, conscient de la largesse du périmètre des zones bénéficiaires vaudoises, a spontanément retiré les communes de La Côte du dispositif.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a transmis sa propre position sur ce projet en demandant au DFE - sur la base d'éléments statistiques objectifs - la réintégration des districts de la Broye-Vully, d'Aigle et du Nord-vaudois en tant que zones bénéficiaires.

Finalement, les Conseillers d'Etat en charge des Départements de l'économie publique des cantons du Valais, de Neuchâtel, de Fribourg et de Vaud ont rencontré Mme Leuthard dans le courant du mois d'octobre pour leur faire part de leurs préoccupations et attentes.

Malgré l'importante pression opérée sur les autorités fédérales, le couperet est tombé en décembre : contrairement à ce qui était escompté, le Conseil fédéral a en effet décidé de ne revoir que très partiellement son projet mis en consultation. Ainsi, Le nouveau périmètre, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, se focalise sur les régions les moins développées du pays. Le DFE a défini 30 régions pouvant bénéficier à 100 % des allègements de l'impôt fédéral direct. Ces régions couvrent onze cantons et concernent 10,1 % de l'ensemble de la population suisse.

Pour les régions qui sont écartées du périmètre, dont le canton de Vaud, le DFE a prévu une période transitoire de trois ans, pendant laquelle 50 % au plus des allègements fiscaux admis pourront être accordés. Ces régions abritent près de 20 % de la population suisse. Dans le Canton de Vaud, les communes concernées par cette disposition sont les communes suivantes : Aigle, Avenches, Ballaigues, Bex, Bière, Bonvillars, Carrouge (VD), Champagne, Chavornay, Corcelles-près-Payerne, Grandson, Granges-près-Marnand, Henniez, L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu, Lucens, Montagny-près-Yverdon, Moudon, Noville, Ollon, Onnens (VD), Orbe, Palézieux, Payerne, Rennaz, Roche (VD), Sainte-Croix, Seigneux, Vallorbe, Vaulion, Villeneuve (VD), Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Compte tenu de la perte évidente d'un avantage comparatif sur lequel le développement économique du Canton de Vaud pouvait jusqu'alors compter, une évaluation des retombées du nouveau système en terme d'implantations dans le canton sera réalisée à fin 2008, puis fin 2009. En cas de baisse significative, le Conseil d'Etat ne manquera pas d'activer la Députation pour une nouvelle action de



lobbying en vue d'une révision éventuelle de l'ordonnance topique.

## **Publications**

---

Les principaux documents de référence du SELT sont accessibles depuis l'adresse web *Publications* [www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/)

Sur le site de l'Etat de Vaud (voir le domaine *Economie*), une information large est également à disposition relative au [développement économique](#) et aux secteurs réglementés de la [police du commerce](#).

Signalons les principaux documents suivants:

- Exposé des motifs et projet de loi sur l'appui au développement économique (LADE)
- [rapport d'activités 2007 du SELT \(en préparation\)](#)
- Projet de rapport et de préavis du Conseil d'Etat sur la Motion Rod et exposé des motifs et projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

**Groupes de prestations**

**52.0 Gestion et administration du service**

**52.0 Gestion et administration du service**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

#### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

## Groupes de prestations

### 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

## 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

### Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

**Groupes de prestations**

**52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)**

**52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail**

**Descriptif**

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

**Groupes de prestations**

**52.4 Versement des indemnités de chômage**

**52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

Versement des indemnités de chômage.

**Descriptif**

---

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chômeurs
- Entreprises.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

---

#### Diminution du taux de chômage

---

Au cours de l'année 2007 le taux de chômage a diminué substantiellement, passant de 4.6 % (15'259 chômeurs) à fin 2006 à 4.0 % (13'277 chômeurs) à fin décembre 2007. Si cette diminution est largement due à l'amélioration de la conjoncture, elle l'est aussi grâce au travail des collaborateurs des ORP, notamment par l'intensification des contacts avec les entreprises, l'intensification du suivi des demandeurs d'emploi et l'augmentation des places vacantes récoltées par les ORP.

#### Libre circulation des personnes pleine et entière depuis le 1er juin 2007

---

Conformément aux Accords conclus avec l'Union européenne, la dernière mesure de contingentement s'appliquant aux ressortissants des 15 premiers Etats membres a été levée le 1er juin 2007. Dès cette date, les citoyens de la partie occidentale de l'UE disposent pleinement et sans limite du droit de séjourner et de travailler en Suisse. L'octroi d'un permis de séjour leur est garanti, quelle que soit la durée de leur activité sur le territoire suisse, selon le principe suivant : un permis L de moins de douze mois est attribué aux titulaires de contrat de durée déterminée inférieur à un an tandis qu'un permis B valable cinq ans est octroyé en cas de durée supérieure ou indéterminée. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons maintiennent un haut niveau de surveillance du marché du travail, par le biais des mesures d'accompagnement, aux fins de prévenir toute éventualité de dumping social et salarial.

#### Suppression des permis L pour les danseuses de cabaret

---

A dater du 1er juillet 2007, le Conseil d'Etat a décidé de ne plus délivrer de permis L pour les danseuses de cabaret issues d'Etats tiers. Cette décision se fonde à la fois sur l'évolution du droit migratoire l'extension de la libre circulation des personnes offre de nouvelles perspectives de recrutement et sur la nécessité de renforcer l'effet de la loi cantonale sur la prostitution. Elle vise également à prévenir tout risque de trafic et d'exploitation de femmes issues, pour la plupart, de régions à faible développement économique.

#### Mise en œuvre des recommandations préconisées par l'UCA suite à la revue du SDE

---

- Fusion d'instances. L'inspection cantonale du travail et l'office cantonal de la main d'œuvre et du placement fusionnent pour donner naissance à la division « Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs ». Cette fusion permet au service de diminuer l'impact administratif pour les entreprises et, parallèlement, d'optimiser l'effet des contrôles, puisque tous les éléments déterminants sont examinés simultanément. De nouveaux outils de travail ont été créés pour établir une pratique commune et assurer une égalité de traitement.
- Réorganisation du réseau des ORP. En 2007 le nombre d'ORP a passé de 13 à 10, suivant ainsi aussi largement que possible le nouveau découpage territorial. Cette nouvelle organisation s'est mise en place sans heurt au cours du mois de septembre 2007. L'ORP d'Echallens a



déménagé dans des locaux plus grands aux fins d'accueillir les nouveaux collaborateurs chargés du suivi des demandeurs d'emploi venant du district d'Orbe.

- Centralisation RH. Les dossiers des collaborateurs du service sont centralisés. Ce regroupement augmente la visibilité sur les Ressources Humaines et accélère les procédures administratives.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

#### Renforcement de la lutte contre le travail au noir

---

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et amplifiés en raison du regroupement des ressources au sein d'une même division et par l'engagement de 3 inspecteurs supplémentaires au début 2007. Plus de 1'500 contrôles ont été menés dans l'ensemble du marché du travail. En prévision de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le travail au noir le 1er janvier 2008, le canton de Vaud a révisé les Conventions qui le lient avec les partenaires sociaux dans les branches de la Construction et de l'hôtellerie restauration. Pour en optimiser les effets, de nouvelles associations professionnelles actives dans les Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, traiteurs, etc...) ont été intégrées à ce dispositif.

#### Développement de nouvelles mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle

---

Plusieurs nouveaux programmes ont été développés pour soutenir la réinsertion professionnelle des chômeurs. Visant en particulier une proximité immédiate avec les acteurs du marché du travail et de l'économie, un restaurant école proposant une trentaine de places d'emploi temporaire subventionné a ainsi pu être ouvert le 2 mai 2007 en collaboration avec GastroVaud. Une formation accélérée en mécanique a également été mise sur pied sur l'impulsion du Centre patronal, vu l'assurance donnée aux participants de retrouver un emploi à l'issue de la formation. Une préformation industrielle et une formation en assemblage et contrôle pour l'horlogerie ont également été développées.

#### Revalorisation des métiers dans l'industrie

---

Le Service de l'emploi et le Groupement suisse de l'industrie mécanique (GIM-CH) ont collaboré à la mise sur pied d'une formation-pilote pour réinsérer les demandeurs d'emploi dans des postes de mécaniciens. Pour soutenir financièrement ce projet de revalorisation de l'image des métiers dans l'industrie, un montant de 100'000 fr. a été prélevé dans le fonds cantonal de lutte contre le chômage.

#### Revenu d'insertion

---

A fin 2006 le nombre de bénéficiaires RI suivis par les ORP était de 2'890, il a passé à 2'817 à fin 2007. Au cours de l'année, les ORP ont réalisé mensuellement plus de 2'900 entretiens avec des bénéficiaires RI. Ils ont également pris 1'190 décisions de mesures de formation et 142 décisions de mesures en entreprise. En 2007, 608 bénéficiaires RI, donc plus de 21% ont trouvé un emploi grâce aux ORP (dans le cadre des mesures offertes par l'ACV, 34 personnes ont bénéficié de ces mesures, celles-ci totalisent 2'745 journées (d'occupation). Dès la fin de l'été 2007, le Conseil d'Etat a entamé une vaste réflexion sur les possibilités d'optimiser le fonctionnement opérationnel du revenu d'insertion (RI), constatant que le nombre de bénéficiaires de ce régime ne diminuait de loin pas proportionnellement au taux de chômage cantonal. Enfin, pour les bénéficiaires du Revenu d'insertion, des mesures spécifiques de coaching en recherche d'emploi et de soutien au placement ont été mises en œuvre avec des prestataires privés, permettant ainsi de dynamiser et de compléter l'action des ORP.

## **Nouvelle stratégie de réinsertion (NSR 07)**

---

Une prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi en début de période de chômage a été mise en œuvre dans tous les ORP au premier semestre 2007. Ainsi, le délai entre l'annonce à l'ORP et le premier entretien de conseil a passé de 18 jours à 9 jours; quant au délai écoulé entre le premier entretien de conseil et le bilan professionnel il a été ramené de près de 45 jours à 10 jours environ.

## **Développement des contacts avec les entreprises et renforcement du placement des demandeurs d'emploi**

---

Le développement des contacts avec les entreprises s'est poursuivi afin de réinsérer le plus rapidement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et mieux cerner les besoins des entreprises. En 2007, plus de 4'100 entreprises ont été visitées par des conseillers ORP spécialisés et ont annoncé plus de 10'000 places vacantes.

## **Adaptation des effectifs des ORP et de la CCh à la réduction du nombre de demandeurs d'emploi**

---

Grâce à une gestion prudente des ressources (sans remplacer systématiquement les collaborateurs sortants et en favorisant les diminutions des taux d'activité), cette adaptation s'est déroulée sans licenciements. L'effectif des ORP passe de 204.1 fin 2006 à 188.1 fin 2007. Celui de la CCh passe de 83.3 EPT fin 2006 à 73.3 EPT fin 2007.

## **Formation des conseillers ORP et des collaborateurs de la CCh**

---

Afin de satisfaire aux exigences légales (art 119b OACI), 30 conseillers ont entamé une formation conduisant à un brevet fédéral. Les collaborateurs de la CCh ont suivi trois formations spécifiques en 2007 : « Art team building » (80 participants) et formation sur l'ergonomie (80 participants).

## **Transfert de la compétence du traitement des cas d'aptitude au placement**

---

Dans le but notamment de simplifier le travail des ORP et d'améliorer l'efficacité du traitement des cas d'aptitude au placement, la compétence d'examiner cette problématique juridique complexe en matière d'assurance-chômage et de rendre des décisions en la matière a été transférée des ORP au Service de l'emploi lequel l'a confiée à son service juridique, en particulier à une petite équipe de collaborateurs spécialisés dont le cahier des charges est pratiquement entièrement consacré à l'exécution de cette tâche.

## **Extension des CCT en 2007 dans le Canton de Vaud**

---

- Avenant du 06.12.06 à la CCT des métiers de la pierre
- CCT Ferblanterie, couverture et installation sanitaire
- Avenant du 01.01.07 à la CCT Ferblanterie, couverture et installation sanitaire
- CCT Chauffage, climatisation et ventilation
- Avenant du 01.01.07 à la CCT Chauffage, climatisation et ventilation
- CCT Paysagistes et entrepreneurs de jardin
- Avenant sur les salaires 2007 à la CCT Métal Vaud
- CCT des garages du canton de Vaud

- Prorogation de l'extension du champ d'application de la CCT Bureaux d'ingéneurs géomètres et extension du champ d'application de son avenant du 01.01.07
- CCT nettoyage industriel des textiles

**Sources d'informations complémentaires**

**Publications 2007**

---

- Offre de mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle publiée sur le site Internet du Service de l'emploi (dès janvier 2007)
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » (novembre 2007)
- Etude sur le commerce de détail dans le canton de Vaud : offre et demande d'emploi (avril 2007)
- Etude sur l'emploi faiblement qualifié dans la branche de la santé et de l'action sociale dans le canton de Vaud (août 2007)
- Le Service de l'emploi votre partenaire sur le marché du travail (septembre 2007)
- Mesures d'aide à l'engagement (septembre 2007)
- Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service

**Groupes de prestations**  
**54.1 Agriculture**

## 54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

### Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPI,

UFL.

- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural ([tourisme-rural.ch](http://tourisme-rural.ch)).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

**Groupes de prestations**  
**54.2 Enseignement agricole**

## 54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

### Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.





**Groupes de prestations**  
**54.3 Viticulture**

## 54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.

- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneronns de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

**Groupes de prestations**  
**54.4 CEMEF**

## **54.4 CEMEF**

---

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

### **Descriptif**

---

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Jeunes et adultes en formation.
- Apprenties EEF et GEF.
- Paysannes.
- Adultes du monde rural.
- Elèves du Centre d'enseignement.
- Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Agriculture

Après un hiver très doux, l'année a été marquée par un printemps très chaud. A fin mai, la végétation a présenté une avance de vingt jours par rapport à la normale avec des signes de sécheresse marqués, ce qui a nécessité la fauche anticipée de certaines prairies écologiques en région de plaine, soit avant la date autorisée du 15 juin. Ensuite, la situation s'est retournée avec un été humide plutôt instable. De violents orages et des crues ont provoqué parfois d'importants dégâts.

### Politique agricole

Cette année de transition a été marquée par l'étude du premier train d'ordonnances de la Confédération concernant l'évolution future de la politique agricole pour les années 2008 à 2011 (PA 2011), comprenant des modifications de la loi sur l'agriculture (LAgr) et un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture. Pour l'essentiel, les moyens financiers destinés au soutien des prix des produits agricoles seront réduits une nouvelle fois et les contributions à l'exportation seront entièrement supprimées. Les fonds ainsi dégagés seront réalloués aux paiements directs, non liés à la production. De plus, les droits de douane perçus sur les céréales importées et sur les aliments pour animaux seront abaissés. Pour le Canton de Vaud, à forte vocation agricole, et dont le secteur couvre la totalité des pans de production existant au niveau national, la défense de ce tissu économique important se trouve dangereusement affaiblie par le processus de désengagement de la Confédération, d'une part, et le rythme de celui-ci d'autre part.

Parmi les aspects positifs de cette réforme, on relève néanmoins plusieurs améliorations bienvenues, notamment l'augmentation de l'enveloppe consacrée à l'ordonnance sur les contributions d'estivage (OCest), de même que dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) l'augmentation des contributions accordées à l'entretien des haies et l'introduction de contributions pour la qualité biologique des pâturages et des pâturages boisés, ainsi que pour les vignes présentant une biodiversité naturelle. Il est également à noter dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles, certaines améliorations favorables à l'évolution des structures, de même dans l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture prévoyant la pérennité des mesures de désendettement et une amélioration de l'accompagnement social en cas de cessation d'activité, ce qui permettra d'atténuer partiellement les effets de la réforme poursuivie.

Parmi les aspects négatifs, il faut constater que la mise en œuvre de PA 2011 va accentuer la pression économique et sociale exercée sur les exploitations agricoles et ceci, malgré de notables améliorations apportées par le Parlement fédéral au niveau de la loi, notamment en vue de ralentir les réformes en cours et de réduire les coûts de production, en plus de l'augmentation du crédit-cadre de 150 millions de francs. La désagréable surprise tient surtout dans l'allocation restrictive des moyens financiers dès 2008 par une diminution des paiements directs (contributions à la surface, certaines contributions éthologiques et écologiques) et le maintien de taux d'échelonnement inchangés, sans aucune prise en compte des améliorations forcées intervenues depuis 1999 dans les structures agricoles. Par ailleurs, les nouvelles dispositions prévues pour la culture de la betterave sucrière n'empêcheront pas de réduire à terme le produit de cette culture.

En outre, des modifications ont été apportées au droit foncier rural et au droit du bail à ferme agricole. Leurs conséquences en terme d'application ont également fait l'objet d'analyses au plan cantonal.

## Evolution des prix des produits agricoles

---

Durant l'année 2007, les prix sur le marché mondial de plusieurs produits agricoles ont pris l'ascenseur. Le prix du blé est ainsi passé de 20 francs à près de 40 francs par 100 kg en l'espace d'une année. La même tendance à la hausse a été observée pour l'orge, le maïs et les oléagineux. Elle a même été encore plus marquée pour la poudre de lait (2.80 à 5.80 / kg) et le beurre (2.10 à 4.40 / kg). L'évolution du marché mondial est toutefois restée encore sans effet sur le revenu des agriculteurs suisses en 2007 et seul l'écart de prix avec les pays de l'UE s'est considérablement réduit.

Compte tenu de l'évolution des stocks mondiaux et de l'offre qui ne parvient plus à suivre la demande, cette situation va probablement contribuer à revaloriser la fonction première de l'agriculture, soit sa fonction nourricière.

## Economie rurale

---

Un premier projet vaudois de développement régional agricole a vu le jour dans le district de Nyon. Il est porté par une association des agriculteurs des communes de Terre-Sainte dans le but de transformer positivement les pressions de l'urbanisation de l'agglomération genevoise à l'avantage des entreprises agricoles et viticoles locales. Le SAGR assure la coordination du suivi de ce projet au sein des services de l'Etat.

Le SAGR a été appelé à préparer la présentation des produits agricoles du Canton de Vaud sur l'espace commun suisse pour le 10e anniversaire de la présence d'AMS (Agro Marketing Suisse) à la plus grande manifestation européenne de l'alimentation: la Grüne Woche de Berlin (Die Schweiz - Partnerland 2008), et également défendre la candidature de Beaulieu - Lausanne pour accueillir la confrontation européenne Holstein - Red Holstein en 2010.

L'ensemble des prestations et des flux financiers du SAGR a fait l'objet d'un rapport de l'UCA (revue de service), décrivant et commentant l'adéquation de l'organisation du service en relation avec l'exécution de la politique agricole fédérale et cantonale. Ce rapport qualifie favorablement l'état des lieux qu'il a permis de constituer dans la perspective des changements intervenus ou à venir dès 2008 (nouveaux chefs du DEC et du SAGR, projet de loi sur l'agriculture).

## Cultures spéciales

---

### Arboriculture

---

En Suisse, l'année 2007 a été très difficile au niveau du feu bactérien. Au plan vaudois, l'engagement de toutes les personnes concernées a permis de limiter l'impact d'une météo très favorable à la maladie. La vigilance reste de rigueur, étant donné que pour la 1<sup>ère</sup> fois des poiriers vaudois ont été la victime de cette bactériose. Le potentiel infectieux doit être maintenu le plus bas possible. La présence de filets paragrêles diminue également les risques d'infection en vergers commerciaux.

### Culture maraîchère

---

Les conditions météorologiques ont fortement marqué l'année maraîchère 2007. L'hiver doux n'a pas octroyé de repos significatif aux cultures qui ont poursuivi leur végétation. Les chaleurs d'avril ont nécessité des arrosages et ont privé la plaine du Rhône de son atout de précocité. Les inondations d'août ont provoqué des dégâts importants dans la plaine de l'Orbe. Heureusement l'automne clément mais court a juste permis de mener à terme les cultures des légumes de garde, mais pas toujours avec la qualité désirée.

2007 a été marquée par l'anniversaire des 50 ans de la création de l'OCVCM, ce qui a donné lieu à la publication d'une plaquette commémorative. Au niveau de la défense professionnelle, les maraîchers se sont mobilisés tout au long de l'année pour souligner les dangers d'un Accord de libre-échange agricole.

avec l'UE pour la production de légumes en Suisse et la nécessité d'obtenir des mesures d'accompagnement importantes.

Les méfaits de la campagne marketing «De la région, pour la région» ont continué de peser sur les exploitations vaudoises exportant hors canton, ce qui a conduit une délégation de maraîchers suisses à exiger des mesures de la direction de Migros Bund. Cette dernière a par ailleurs annoncé la campagne Nemifri de concentration de l'offre de ses fournisseurs : un seul a été retenu en Suisse romande pour la fourniture des oignons et carottes. Il n'est pas Vaudois. De graves conséquences pourraient en résulter pour des exploitations du canton en 2008.

## Viticulture

---

### Tempête de grêle du 18 juillet 2005 à Lavaux

---

Les séquelles de ce terrible orage développées l'an dernier ont disparu au niveau de l'état physiologique des ceps, dont le potentiel de production peut à nouveau être qualifié de normal.

### Suivi de la Flavescence dorée

---

#### Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

Après avoir été mise en évidence à Lavaux et dans le Chablais en 2006, la présence de *S. titanus* a été révélée pour la première fois à La Côte, sur les communes de Bremblens, Denges, Lonay et Morges. En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignes situées sur l'autre rive de La Morges, ainsi que sur le reste du territoire de La Côte. De même, la présence de ce vecteur n'a pas été décelée dans les vignobles du Nord vaudois.

#### Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Pour la seconde année consécutive, les traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine contre *S. titanus* ont été imposés pour toutes les pépinières implantées à Lavaux et dans le Chablais. Consécutivement à la découverte du vecteur dans la région morgienne, les mêmes traitements ont été appliqués aux quatre pépinières de ce secteur, situées sur les communes de Chigny, Echichens, Morges et Tolochenaz.

#### Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées à deux reprises par le canal de notre bulletin phytosanitaire afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du "bois noir" et d'en annoncer les foyers suspects selon les critères donnés.

#### Annnonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée a débouché sur l'annonce de deux cas qui ont fait l'objet d'un contrôle sur le terrain. Finalement, tous deux ne comptaient que de rares ceps ne présentant que des symptômes incomplets et/ou trop dispersés pour justifier des analyses PCR. L'arrachage des souches douteuses a toutefois été conseillé aux viticulteurs concernés.

## Coccinelle asiatique

---

La coccinelle asiatique (*Harmonia axaridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa récente découverte dans notre pays. Les informations alarmistes lancées par les médias, faisant état de graves faux goûts potentiels dans les vins, ont semé le doute dans le milieu de la profession mais aussi auprès du grand public, nombre d'encaveurs ayant vu leur clientèle s'inquiéter de ce risque.

Avec un peu de recul et au vu des observations faites durant l'été, il y a lieu de préciser que, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, aucun cas de pullulation sur vigne n'a été observé en Suisse et dans les pays européens.

De plus, les cas recensés en 2007 dans notre vignoble prouvent que *H. axaridis* recherche exclusivement les colonies de pucerons pour se nourrir, sans jamais se développer sur la vigne et encore moins sur grappes.

Une information objective relative à cet insecte a été diffusée par le canal de notre bulletin phytosanitaire peu avant les vendanges et a ainsi permis de rassurer les producteurs inquiets.

## Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)

---

Le transfert cité en titre est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce premier exercice a été marqué par :

- Un examen approfondi des biens-fonds, des structures, de l'organisation administrative, technique et commerciale et du fonctionnement général de l'exploitation.
- Une volonté de promotion de la qualité à tous les niveaux, concrétisée par des visites de vignes régulières effectuées avec le régisseur et les tâcherons, principalement axées sur l'état sanitaire des vignobles et la limitation de leurs rendements, et par le stationnement de notre ingénieur œnologue à la cave de Villeneuve durant toutes les vendanges, où il a personnellement procédé aux travaux d'encavage et de vinification.
- L'abandon de l'encavage à Aigle, la cave étant vétuste, peu pratique, à l'origine de frais d'exploitation trop élevés et d'une hygiène difficile à assurer en raison d'un dispositif d'écoulement des eaux usées insuffisant et inadapté.
- Le transfert dans un local contigu à la cave de Villeneuve des cuves et du matériel de la cave d'Aigle, permettant ainsi de vinifier de manière rationnelle et économique les vins des deux Domaines sur un seul et même site.
- Une recherche de nouveaux marchés adaptés à la réputation des produits et une intensification d'actions promotionnelles.

## Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

### Rénovation du bâtiment principal de Marcelin

---

L'EMPD concernant le crédit de construction pour la rénovation du bâtiment principal de Marcelin a été accepté par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2007. Celui-ci devrait passer au Grand Conseil au début de l'année 2008. Ceci dans le but, de pouvoir commencer les travaux de rénovation au début de l'été 2008.

Le but de cette rénovation est de créer 14 salles d'enseignement supplémentaires, soit presque un doublement de la capacité avec un minimum d'interventions. Pour Agrilogie, la prévision est d'occuper 6 salles de classe et 3 demi-classes ainsi que les salles informatique, sciences et laboratoires. Les deux auditoriums seront mis à disposition de l'ensemble du site de Marcelin. Le solde des classes sera mis à disposition du Gymnase.



De plus le projet prévoit une rénovation complète de la cuisine avec une augmentation de la capacité du réfectoire. Dans un premier temps l'offre en repas sera augmentée à 400, extensible à 700 moyennant l'équivalent de deux à trois services. Concernant les bureaux de l'administration de l'école d'agriculture, ils bénéficieront d'un sérieux coup de rafraîchissement tout en maintenant la surface occupée.

En outre, le bâtiment sera adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité, des équipements techniques et de son bilan énergétique.

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

Le Conseil d'Etat a décidé que dès le 1er juillet 2007 le CEMEF est rattaché administrativement à Agrilogie.

C'est notamment l'arrivée de la formation au CFC d'assistant socio-éducatif (ASE) avec une ouverture escomptée de 2 à 3 classes qui a posé un problème au CEMEF. Vu l'intérêt de cet apprentissage on a dû ouvrir 3 classes au CEMEF et 6 classes au CPNV. Cela a eu pour effet des comparaisons entre établissements en défaveur du CEMEF. La Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a décidé dès lors de ne plus ouvrir de classes ASE au CEMEF dès la rentrée 2007.

L'avenir du CEMEF n'étant plus dans une croissance difficilement maîtrisable de la formation ASE, avec le CPNV en concurrence. Il doit maintenant se recentrer sur ses missions premières (gestionnaire en intendance, formation de la paysanne professionnelle, cours d'hiver pour les paysannes et employée en économie familiale). Ce repli lui redonnera une taille conforme aux installations dont il dispose.

## Projets particuliers

## Agriculture

---

### Politique agricole

---

Le projet d'actualisation des surfaces agricoles utiles est entré dans sa phase de réalisation en 2007. Initiés et cofinancés par l'Office fédéral de l'agriculture, les travaux consistent à mettre à jour les données de la couverture du sol (prés-champs, forêt, chemins, surfaces aquatiques, etc.), plus particulièrement les limites entre la forêt et la surface exploitée. En effet, ces limites naturelles se sont modifiées avec le temps à certains endroits et les données cadastrales ont pris une grande importance avec l'introduction des paiements directs versés à l'agriculture, à partir des années 90. Ce projet touche 158 communes vaudoises, principalement en zones des collines et de montagne (Préalpes et Jura) et couvre près de 70'000 hectares. Le coût total des travaux est devisé à 6,4 millions de francs (dont 1,8 à la charge de la Confédération et 4,6 à la charge du canton). L'Office cantonal de l'information sur le territoire (OIT) pilote ce projet en étroite collaboration avec les Services de l'agriculture (SAGR) et des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et avec le concours des registres fonciers et du Service des eaux, sols et assainissement (SESA). Cette opération n'occasionnera aucun frais pour les communes, ni pour les propriétaires fonciers.

La mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), s'est poursuivie:

En 2007, 5 nouveaux projets ont été agréés dans le Canton de Vaud:

- La Côte (6 exploitations)
- Petite Glâne Vaudoise (12 exploitations)
- Mur (Vully) (11 exploitations)
- Les Ormonts (10 exploitations)
- Sugnens (12 exploitations)

En plus, depuis 2004:

- Hauts de Moudon (12 exploitations)
- Les Moulins - Les Monts-Chevreuils (23 exploitations)
- Puidoux Nord (12 exploitations)

Depuis 2005:

- Montaubion-Chardonney (9 exploitations)

Depuis 2006:

- Grandcour (29 exploitations)

En outre, quelques exploitations sont impliquées dans des réseaux situés dans les Cantons de Berne et Fribourg:

- 1 exploitation dans le réseau de Müntschiem (BE)
- 3 exploitations dans le réseau de Villarepos (FR)
- 2 exploitations dans le réseau de Villeneuve (FR)

Au total, cela représente 462 ha de surfaces de compensation écologique (SCE, y compris les arbres) faisant partie d'un réseau, pour un montant total (provisoire) de Fr 231'055.- dont Fr 46'211.- à la charge du canton.

## Economie rurale

---

En économie alpestre, une analyse de l'opportunité de mettre sur pied un système d'information géographique (SIG) pour les alpages a été menée à chef. Elle débouchera sur une étude de projet en 2008, vraisemblablement avec la collaboration d'autres cantons. Dans le domaine de la vulgarisation et de la promotion de l'économie alpestre, le BER a conduit les travaux préparatoires qui permettront de renouveler la convention de prestations Gest'Alpe avec Prométerre, en y associant désormais la Société vaudoise d'économie alpestre. Ces travaux s'inscrivent aussi dans le cadre de la mise en conformité de l'octroi des subventions à la LSubv. Enfin, le SAGR a apporté un appui important au SDT de manière à élaborer une politique particulière et cohérente de gestion des dossiers d'alpages (objectifs clarifiés, questionnaire unique, porte d'entrée agritourisme).

La délégation à Prométerre des tâches liées à l'administration des crédits agricoles (FIR, FIA) fait l'objet d'une convention depuis 2005. L'exercice 2006, stimulé par une forte croissance des demandes à la FIR suite à la révision du 5 octobre 2005 du règlement cantonal d'application, a nécessité un complément financier important en vertu de la convention. De ce fait, des pourparlers ont été engagés avec Prométerre afin de rediscuter la convention et certains de ses mécanismes d'adaptation financière en fonction des expériences antérieures et en conformité avec la LSubv. Cette opération devrait se clore et prendre effet à partir de 2008. Concernant l'OVCA, la désignation des représentants de l'Etat au sein des organes de la coopérative a été opérée en conformité avec la loi cantonale sur les participations de l'Etat (LPECPM).

Dans le cadre de la mise à jour dynamique des fiches du PDCn, le SAGR a contribué à clarifier le domaine particulier des Surfaces d'assolement (SDA) dont le plan sectoriel fédéral impose au SDT une gestion quantitative stratégique pour l'agriculture.

## Cultures spéciales

---

### Arboriculture

---

Saluons le dynamisme des arboriculteurs de la 3<sup>ème</sup> région productrice de Suisse, notamment par la plantation de variétés "CLUB". Celles-ci sont peut être plus rémunératrices mais certainement plus coûteuses et plus difficiles à produire.

## Viticulture

---

### Réglementation vitivinicole

---

Un accent particulier a été mis avec l'Interprofession sur l'étude des dispositions prévues par la révision de la loi fédérale sur l'agriculture et ses ordonnances d'application (PA 2011), et leurs conséquences sur notre réglementation cantonale.

Le projet de création d'un "Grand cru vaudois" évoqué l'an dernier dans ce même rapport a été intégré dans les réflexions, qui ont également porté sur la révision des règles en matière d'assemblages d'appellations, de la réduction de leur nombre et de la fixation de critères respectifs et spécifiques pour la désignation des vins d'AOC.

### Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

Sur le plan fédéral, les travaux de réforme de la formation professionnelle agricole arrivent au terme d'une phase importante qu'est la mise en place de la nouvelle Ordonnance de formation des métiers de l'agriculture et de ses produits. Les points forts de cette réforme peuvent être résumé comme suit :

- Une même Ordonnance de formation et un plan de formation pour 6 métiers de l'agriculture, soit pour les agriculteurs, arboriculteurs, aviculteurs, maraîchers, viticulteurs et les cavistes.
- La mise en place d'un modèle de formation uniforme sur l'ensemble de la Suisse et du champ professionnel de l'agriculture et de ses produits. Du fait que quatre des six professions de ce champ professionnel sont dispensées à Agrilogie, cette évolution est très satisfaisante. Une base solide a été créée pour permettre le développement de synergies pédagogiques et structurelles et de faciliter les passerelles entre les différents métiers. Outre, l'avantage financier certain, un tel regroupement permet aux apprentis de sortir d'un isolement de branches peu favorable à une évolution dynamique.

Les dispositions légales étant pratiquement finalisées, il s'agira encore de transcrire le plan de formation en plan d'étude, à savoir la répartition des compétences à acquérir dans un horaire d'école. D'autre part, il y a lieu d'adapter l'ensemble des moyens d'enseignement et les cours dispensés aux élèves.

### Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

---

Le regroupement avec Agrilogie permettra le développement de synergies en matière de ressources humaines. Il permettra d'atteindre la taille critique requise pour le fonctionnement d'une enveloppe pédagogique qui comprendra le personnel enseignant des trois centres de compétences (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney).

## Sources d'informations complémentaires

### Sources d'informations complémentaires

---

#### Agriculture

---

Pour tout renseignement complémentaire,

info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021 / 316 62 07.

#### Cultures spéciales

---

##### Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80.

e-mail : station.arboriculture@vd.ch

##### Viticulture

---

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2007"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2007"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2007 (paraît au début d'avril 2008).

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud, sous forme de résumés pour les deux brochures (<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture/>).

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv\(at\)vd.ch](mailto:info.ocv(at)vd.ch)).

#### Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

- Informations complémentaires : [www.grange-verney.vd.ch](http://www.grange-verney.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Tél 021 / 995 34 34  
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél. 021 557 92 50  
Fax 021 557 92 51

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

---

- Informations complémentaires : [www.cemef.vd.ch](http://www.cemef.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél 021 / 557 90 90  
Fax 021 / 557 90 91

**Groupes de prestations**  
**307.0 Administration générale**

## **307.0 Administration générale**

---

Gestion et administration.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

#### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).



**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

## **307.2 Appui juridique**

---

Concevoir, appuyer et conseiller.

### **Descriptif**

---

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

**Groupes de prestations**

**307.3 Aménagement communal et gestion foncière**

**307.3 Aménagement communal et gestion foncière**

Aménagement communal et gestion foncière (ACGF).

**Descriptif**

**1) AMENAGEMENT COMMUNAL**

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

**2) GESTION FONCIERE**

***Morcellement et faisabilité foncière***

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

**Groupes de prestations**

**307.4 Aménagement cantonal et régional**

**307.4 Aménagement cantonal et régional**

Aménagement cantonal et régional (ACR).

**Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

**Groupes de prestations**  
**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

## **307.5 Groupe opérationnel des pôles**

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

### **Descriptif**

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**307.6 Hors zone à bâtir**

## 307.6 Hors zone à bâtir

---

Hors zone à bâtir (HZB)

### Descriptif

---

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

**Groupes de prestations**  
**307.7 Améliorations foncières**

## **307.7 Améliorations foncières**

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

### **Descriptif**

#### **1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

#### **2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.

- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Etat, le 1er juillet 2007, les services de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF) ont fusionné pour devenir le service du développement territorial (SDT).

Pour permettre ce regroupement et afin de ne pas entraver ou interrompre la fourniture de prestations aux usagers, de février à décembre 2007, un important dispositif a été mis en place notamment pour traiter les aspects de réorganisation des différents secteurs d'activité intégrant tous les aspects liés au personnel et à DECFO, la réunion des deux comptabilités et des budgets, le déménagement, le transfert de serveurs à Bedag, le transfert des applications et des utilisateurs vers la nouvelle entité SDT, etc.

Le nouvel organigramme découlant de cette vaste opération et incluant les nouvelles décisions d'organisation a été déposé au SPEV. Cette nouvelle structure comprend 7 secteurs d'activité

- Administration générale
- Appui juridique
- Aménagement cantonal et régional
- Groupe opérationnel des pôles
- Aménagement communal et gestion foncière
- Hors zone à bâtir
- Constructions et équipements

La mise en oeuvre de cette nouvelle organisation axée sur la recherche de synergies entre l'aménagement du territoire et les améliorations foncières ainsi que la simplification structurelle de ces anciens services a nécessité la refonte ou le regroupement de certains secteurs d'activité.

1. En ce qui concerne la démarche de restructuration, ont été réunies dans le domaine "**Aménagement cantonal et régional**", les équipes du plan directeur cantonal et des agglomérations en charge des projets cantonaux et régionaux. Sous la bannière "**Appui juridique**" ont été centralisés tous les aspects liés au domaine juridique et nécessitant des compétences juridiques pointues et spécialisées dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions. Les autres objectifs visés par cette refonte concernent la manière d'assurer une aide efficace et permanente à l'ensemble du service, à conseiller les autres services qui traitent de domaines liés à l'aménagement du territoire et les communes, à répondre aux nombreux mandats politiques (interventions parlementaires, lois et règlements, planifications cantonales) et à assumer la défense des intérêts de l'Etat devant les tribunaux. Les activités détaillées pour les deux secteurs précités sont citées sous la rubrique "Projets particuliers".
2. Pour la démarche synergie, la fusion a entraîné la création d'une nouvelle division "**Aménagement communal et gestion foncière**". Elle réunit les urbanistes en charge des communes et les ingénieurs en charge de la gestion foncière. Dans les terrains à bâtir, ce rassemblement des compétences de l'aménagement du territoire et des aspects fonciers répond à la nécessité légale de coordination. Cette dernière s'est exprimée à travers la réalisation



d'études de faisabilité sur des secteurs à aménager (plate-forme de la gare de Coppet), la réalisation simultanée de projets de plan d'affectation et de projets d'exécution de travaux collectifs dans le cadre d'un syndicat d'améliorations foncières (Syndicat AF La Boironne à Yens) ou la mise en vigueur de plans d'affectation synchrones au transfert de propriété (Syndicat AF de Clos-Libert à Champagne). Cette division a également la charge des dossiers de morcellements et de changement d'affectation du sol ainsi que la restitution de subventions "améliorations foncières" qui en découlent.

Enfin, elle collabore également à des études thématiques avec d'autres services. Pour 2007, on retiendra l'élaboration d'une méthodologie qui va permettre aux communes d'appliquer l'art. 81a LATC, lequel permet un assouplissement des exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire pour les bâtiments situés hors des zones à bâtir qui ont obtenu les notes 1, 2 et 3 à l'inventaire des monuments historiques.

3. Quant aux domaines "**Constructions et équipements**", "**Groupe opérationnel des pôles**" et "**Hors zone à bâtir (HZB)**", aucun changement pour 2007. Néanmoins, certains remaniements sont prévus pour 2008. Ils concernent notamment le domaine HZB qui a vu une fois de plus sa charge de travail augmenter tant en ce qui concerne le nombre de dossiers que leur complexité et les lacunes qu'ils comportent d'où des retards parfois conséquents dans le traitement des cas. Les collaborateurs tentent de faire face, malheureusement ces retards entraînent des tensions avec les usagers et les communes.

Pour le domaine "Constructions et équipements", en termes d'investissements totaux, les travaux approuvés au sein des entreprises AF représentent environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2007.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

Le service du développement territorial (SDT) s'est occupé, pour l'année 2007, de multiples projets que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières que dans le domaine juridique. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

#### Plan directeur cantonal (PDCn)

---

Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le PDCn coordonne les activités qui ont une incidence sur le territoire. La révision du plan de 1987 constituait un objectif prioritaire du programme de législature. Le nouveau PDCn a été adopté le 5 juin 2007 par le Grand Conseil et son volet de mise en œuvre le 26 septembre 2007 par le Conseil d'Etat. Il a été transmis en octobre au Conseil fédéral pour approbation. [www.vd.ch/plan-directeur](http://www.vd.ch/plan-directeur)

#### Projets d'agglomération

---

Trois des cinq agglomérations que compte le Canton ont déposé un projet à Berne en décembre 2007, dans les délais impartis par la Confédération. Les deux dernières agglomérations Vevey/Montreux et Aigle/Monthey ont signalé leur intention de déposer un projet.

##### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Depuis la signature du PALM en février 2007, un travail d'explication a été entrepris pour amener les 5 communes hésitantes à parapher le PALM. En décembre 2007, seule 1 commune n'avait toujours pas adhéré au projet. Au cours de l'année 2007, les efforts ont également porté sur les compléments à apporter au PALM, ceci au regard des exigences posées par la Confédération : études d'opportunité et de faisabilité générale des axes forts en transport public urbain, stratégie de développement de la mobilité douce, évaluation technique du projet et priorisation des mesures. Parallèlement, la conduite technique du projet a été confiée à Lausanne Région et un chef de projet a été recruté pour prendre le relais du SDT. Dépôt du rapport final, décembre 2007 - [www.agglo-lausanne-morges.ch](http://www.agglo-lausanne-morges.ch).

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telles que les plans directeurs localisés pour le réaménagement du secteur de la gare de Morges, de la future gare de Malley, du secteur Arc-En-Ciel (Bussigny/Crissier) et du secteur Ley-Outre (Crissier).

##### Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

La charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été signée le 5 décembre 2007 par les 18 partenaires français et suisses, dont les 3 représentants vaudois, M. J.-C. Mermoud, Conseiller d'Etat et co-président du Projet d'agglomération, M. P.-A. Romanens, Syndic de Coppet et président du conseil régional et M. Dupertuis, Municipal de Nyon. En quelques mois de travail intense, précédés de deux ans d'études et soutenu par une forte mobilisation, tant politique que technique, le Projet d'agglomération a trouvé sa forme de cohérence. La charte définit les buts et les modalités de la coopération

transfrontalière. Elle est complétée par huit annexes détaillées qui serviront de supports techniques à la mise en oeuvre. [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées par le Groupe opérationnel des pôles (GOP) telles que le plan directeur localisé "Coppet - gare" coordonné avec un schéma directeur pour "Terre Sainte".

### **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)**

Le projet d'agglomération yverdonnoise a été signé le 21 décembre 2007 par les 9 communes concernées et M. Jean-Claude Mermoud, représentant du Conseil d'Etat. Ce projet a été réalisé dans un temps record (un peu plus d'une année). Il contient de nombreuses mesures en termes d'amélioration des transports publics et d'optimisation des itinéraires de mobilité douce, coordonnées avec le développement de chantiers géographiques. Dépôt du rapport final, décembre 2007 - [www.aggloY.ch](http://www.aggloY.ch)

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telles que le coteau Est à Yverdon-les-Bains et un plan directeur localisé pour "Yverdon-les-Bains gare - Lac", ce dernier avec la participation du Groupe opérationnel des pôles (GOP).

### **Autres projets**

Le SDT est également engagé sur plusieurs autres grands projets tels que :

- révision des plans généraux d'affectation : Montreux, La Tour-de-Peilz, Cully, Saint-Sulpice, Lucens, Bière, Le Chenit, Aubonne,
- plans partiels d'affectation (ci-après cas les plus importants) : l'extension de Nestlé à Orbe, l'extension de la scierie de Rueyres, couplée à un projet de production d'électricité à partir de la combustion des déchets ligneux et l'extension de l'usine Audemars-Piguet au Brassus,
- plan d'affectation cantonal (PAC), ci-après cas les plus importants : le nouveau Musée des Beaux-arts (MCBA), la décharge pour matériaux à Eysins et un addenda pour le PAC traitant des Hautes Ecoles dans l'Ouest lausannois,
- lancement d'une procédure de plan directeur localisé pour Palézieux - gare et lancement d'une procédure de planification pour Payerne - ville,
- gestion foncière et travaux géométriques nécessitant de multiples opérations de remaniements parcellaires agricoles telles que : liquidation de l'enquête du nouvel état cadastral et mise en culture du Syndicat CFF-Rail 2000 Onnens-Concise et du Syndicat d'autoroute numéro 30 (Onnens).

Plusieurs communes, parmi lesquelles Ormont-Dessus, Château-d'Oex, L'Abbaye, Ollon, Leysin et Founex étudient leur plan directeur communal (PDCOM), instrument qui permettra d'avoir une couverture de plus en plus complète du territoire cantonal (communes de plus de 1000 habitants).

En ce qui concerne le Groupe opérationnel des pôles (GOP), ce groupe a conduit un ensemble d'actions visant à la valorisation des sites stratégiques et plus particulièrement ceux porteurs d'un potentiel de développement mixte (activité - logements). Pour 2007, les actions du GOP se sont concentrées autour des démarches de valorisation des principales gares RER (voir ci-dessus) auxquelles s'ajoutent des démarches actives et concrètes en partenariat sur les centres urbains dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas directeurs de l'Ouest lausannois (SDOL), de Gland-Vich (SDGV) et de l'agglomération yverdonnoise (SDAN).

## **Pour la partie juridique, l'on peut citer notamment :**

---

- La modification du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions du 19 septembre 1986 (RLATC). Principal chantier juridique du service, il touche plus de la moitié des articles du règlement ainsi que les annexes qui sont adaptées à différentes modifications légales fédérales et cantonales. Ainsi se poursuit la démarche d'EtaCom visant à déléguer des compétences aux communes et à simplifier les procédures pour des constructions et des installations de minime importance. Le RLATC traite également des barrières architecturales, des deux-roues légers non motorisés et du radon.
- La modification du Plan directeur cantonal de 1987 concernant l'abandon du tracé du canal du Rhône au Rhin. Les autorités cantonales et fédérales ont lié l'abandon du projet à l'aménagement d'un espace vital le long des cours d'eau principaux tels l'Orbe et le Talent ou à des surfaces ponctuelles de revitalisation aux abords de certains affluents tels ceux de la Venoge. L'affectation de terrains libérés des emprises du Canal impliquera des compensations telles que le déclassement d'autres terrains ou l'échange de terrains. Ces mesures seront décidées dans le cadre des procédures de modification des anciens plans d'extension cantonaux et des nouveaux plans d'affectation (ou modification de ceux-ci).
- La contribution importante à l'élaboration du Plan sectoriel de la troisième correction du Rhône "Secteur Chablais". Il a pour objectifs d'assurer une protection contre les crues, de préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, de délimiter l'espace Rhône et les zones de dangers naturels ainsi que d'en définir les règles de gestion territoriale. Il sera mis en consultation en 2008.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de l'Économie (DEC)**  
**Service du développement territorial (SDT)**

## **Sources d'informations complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet](http://www.vd.ch/fr/organisation/services/developpement-territorial/) du Service du développement territorial <http://www.vd.ch/fr/organisation/services/developpement-territorial/>

ou

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) puis: territoire

## Groupes de prestations

### 56.4 Equipements sportifs

## 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### Descriptif

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives..
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires
- Gestion de la documentation technique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation, jeunesse et culture
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat)
- OFSPO (Office fédéral du sport)
- BPA (Bureau de prévention des accidents)

## Groupes de prestations

### 56.3 Promotion du sport

## 56.3 Promotion du sport

---

Promotion du sport.

### Descriptif

---

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

**Groupes de prestations**  
**56.2 Education physique**

## **56.2 Education physique**

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### **Descriptif**

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (157).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (634) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.



## Groupes de prestations

### 56.1 Organismes sportifs internationaux

## 56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Swiss Olympic.

**Groupes de prestations**  
**56.0 Administration**

## **56.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

### Événements marquants, évolutions significatives

## Le SEPS, en 2007, c'est :

---

### Sur le plan interne

---

- 2 mutations au sein du personnel (secrétaire Jeunesse+Sport et secrétaire du Chef de service)

### La publication

---

- d'un calendrier du fair-play
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces pédagogiques"
- de trois numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly" en collaboration avec la Ville de Lausanne

### La mise sur pied

---

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive), qui s'est déroulée à Morges et qui a permis la remise d'un prix à la meilleure sportive, au meilleur sportif, à l'équipe sportive, au dirigeant sportif et au club sportif de l'année 2007, ainsi qu'un prix Fair-play.

### L'organisation et la direction

---

- d'une séance plénière des maîtres d'éducation physique des écoles professionnelles
- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 70 cours J+S regroupant 1'778 participants (29 cours de formation pour moniteurs pour 570 participants, 2 cours de formation de coaches pour 68 participants, 42 cours de perfectionnement de moniteurs pour 947 participants, 5 cours de perfectionnement pour coaches pour 193 participants)

### La supervision

---

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 19'213 élèves
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes

- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

## **La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :**

---

### **Dans le secteur scolaire :**

- l'introduction et le suivi de la nouvelle version du Guide des mesures de sécurité
- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le suivi de l'action "L'école bouge !"
- la mise en place des recyclages bisannuels des brevets I de la Société suisse de sauvetage
- La réalisation de fiches didactiques d'éducation physique et sportive destinées aux enseignants généralistes
- L'analyse et la diffusion des résultats de l'enquête "Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs" (SCRIS)
- la mise en application de la nouvelle clé de répartition des subsides octroyés pour le remplacement du petit matériel d'éducation physique (Mesure DEFI)
- la promotion et le soutien d'actions répondant aux exigences du Guide des mesures de sécurité (casque, gilet de sauvetage, etc...)
- l'étude et la mise en application des divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, Convention romande, qeps.ch, PER, etc...)
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro 2008
- l'organisation de deux conférences destinées aux élèves sportifs d'élite des classes spéciales des gymnases sur les thèmes du dopage et de la gestion du stress
- la mise en application de la Convention CDIP réglant la scolarisation dans un autre canton que celui du domicile des élèves sportifs d'élite

### **Dans le secteur du sport associatif :**

- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- l'organisation et la conduite d'une rencontre en regroupant les responsables des services communaux des sports à propos du dossier du soutien financier du Fonds du sport vaudois en faveur des Communes
- la conduite des projets en lien avec l'Euro 2008
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport
- le suivi de deux travaux de diplôme à la HEIG-VD, l'un sur la pertinence des cartes Swiss-Olympic pour l'octroi d'une aide publique, l'autre sur la rentabilité de l'achat d'un hôtel J+S Vaud par le Fonds du sport.

### **Dans le secteur des fédérations internationales :**

- l'arrivée de la Fédération internationale des Echecs (FIDE) - 23e fédération sur sol vaudois
- le suivi de l'organisation des Championnats du Monde de Rink Hockey et la Coupe d'Europe de Inline Hockey à Montreux
- en collaboration avec la Ville de Lausanne et l'AISTS, une étude universitaire sur les retombées économiques des Fédérations internationales sportives (FIS) dans le Canton de Vaud
- en collaboration avec les HEC de Lausanne, la création d'un indice composite permettant de

mesurer les retombées économiques, sociales, environnementales, sur l'attractivité et sur la visibilité des manifestations sportives organisées dans le canton

- la proposition et la mise en place d'une nouvelle formule de 2 réunions et de 8 séminaires de formation continue traitant des divers thèmes relatifs au management du sport offertes aux dirigeants et au personnel des FIS
- une implication importante dans le comité de direction et d'organisation de Gymnaestrada 2011 qui se déroulera à Lausanne
- l'organisation de la séance d'information sur la TVA pour les responsables financiers des FIS

## Projets particuliers

### **Nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)**

---

Cette nouvelle loi est en préparation depuis quelques années.

Le SEPS, en collaboration avec d'autres entités transversales, élabore les changements nécessaires afin de l'adapter à la nouvelle loi sur les subventions et à l'article 163 cst. avant d'être présentée au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de l'Économie (DEC)**  
**Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**  
**Sources d'informations complémentaires**

## **Autres informations en lien avec le service**

---

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#)

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).